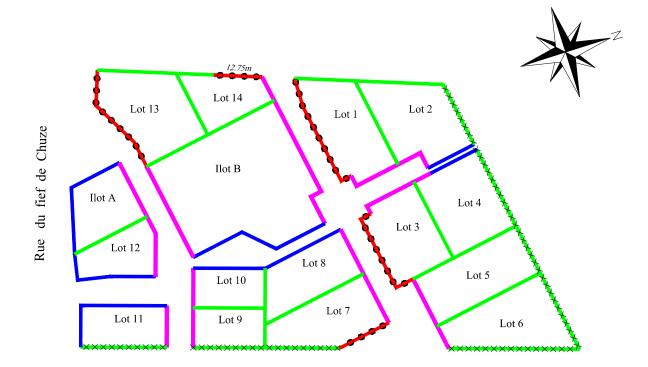
SCHEMA DES CLOTURES



A privilégier : Clôture non obligatoire Possibilité de clore par un muret enduit des deux faces d'une hauteur de 1.20m.

- **Muret** enduit des deux faces d'une hauteur de 0.60m surmonté d'une grille l'ensemble ainsi constitué ne dépassant pas 1.60m.
- Mur enduit des deux faces d'une hauteur de 1.60m.
- Haie vive d'essences diversifiées doublées ou non d'un grillage d'une hauteur maximum de 1.80m
- ••••
- **Muret** enduit des deux faces d'une hauteur de 0.60m surmonté d'une grille l'ensemble ainsi constitué ne dépassant pas 1.60m. ou
- Mur enduit des deux faces d'une hauteur de 1.60m.
- Mur enduit des deux faces plein d'une hauteur maximum de 1.80m (faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci contre) ou
- Haie vive d'essences diversifiées doublées ou non d'un grillage maille rigide gris d'une hauteur maximum de 1.80m

××××××

Dossier: 112156

- Haie vive d'essences diversifiées doublées ou non d'un grillage maille rigide gris d'une hauteur maximum de 1.80m

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



Commune de LA JARNE L'ANGLET

PLAN DE BORNAGE ET DE VENTE

Lot n°8

Cadastré: AA n°748 Surface : 342 m²

Permis d'aménager n° PA 17193 18 0001 délivré le 14 novembre 2018.

Plan de situation



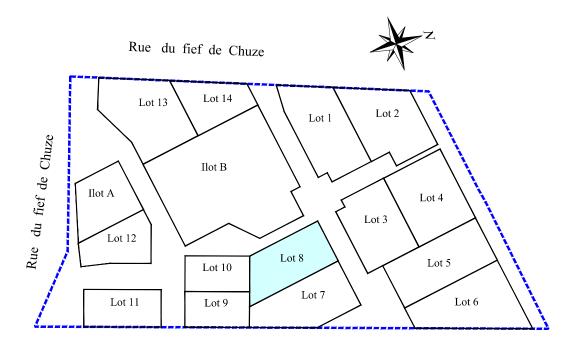
<u>Maître d'Ouvrage</u> SAGA CITY

4, Rue des Jardins 17139 DOMPIERRE SUR MER Tél: 07.83.07.89.32 E-mail: contact@saga-city.fr

Bureau d'études S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES 54, Rue de Vaugouin 17000 LA ROCHELLE Tél: 05,46,43,33,48

Dessiné le 8 août 2018 - modifié le 07 janvier 2019 - mis à jour le 19 juin 2019

Dossier : 112156



— LEGENDE —

Enrobés Stabilisé calcaire renforcé Béton désactivé Herbe Accès piéton interdit

Accès véhicule interdit sur le linéaire indiqué

Emprise sur laquelle les bâtiments seront limités à 5.0m de hauteur et un RDC.

Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.

Angle bâti sur au minimum 3m de longueur

dans les deux directions.

Caniveau CC1 Bordure béton CR3 ou T2

24.50

24.50

Altitude terrain naturel Altitude projet (après travaux de finition)

Passage piétons

Périmètre du lotissement Parcellaire cadastral (sans valeur juridique) Haie arbustive Haie basse décorative Arbre d'alignement

(Erable champêtre ou de Montpellier, poirier fleurs, charme pyramidal ...)

Arbre en forme naturelle ou en cépée (Erable champêtre, frêne à fleurs, chêne vert, bouleau ...)

Lampadaire existant Lampadaire à poser

5. Place de stationnement B Place de stationnement P.M.R

Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) Arrivée Eau Potable Coffret EDF

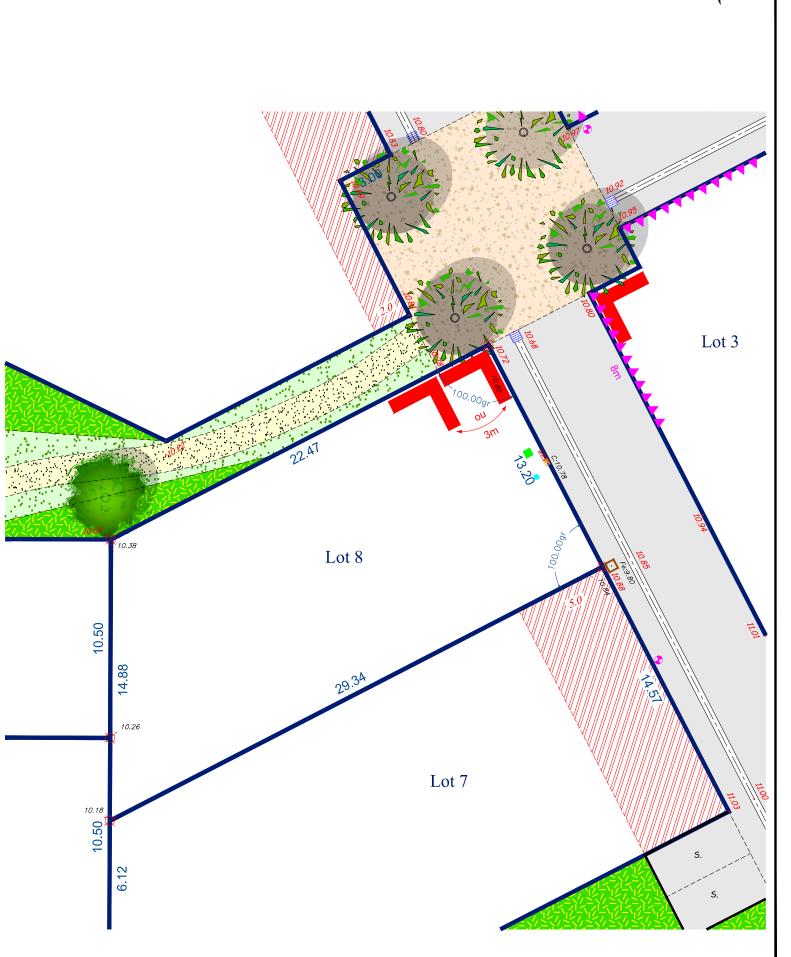
Bassin de rétention et d'infiltration

Boitier de branchement Télécom

Coffret GDF

Borne OGE Ø Potelet bois

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan. Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.



Echelle: 1/200